

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2017-007</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Adoption du Second projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Modifier la hauteur minimale en étages dans la zone H1232, rue Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald)</b>
<b>Date : Le 1<sup>er</sup> février 2017</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le 14 décembre 2016, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) tenait une assemblée publique de consultation relativement au Projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement de manière à réduire, dans la zone H1232, le nombre minimal d'étages exigé pour une habitation unifamiliale jumelée, de 2 étages à 1 étage. Cette zone comprend une partie de la rue Abbé-Ruel située dans le secteur de Saint-Romuald (Annexe 1 : Plan de localisation).

**Assemblée publique**

Le président du conseil de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, aussi membre de la commission, explique le Projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, les modifications proposées ainsi que leurs effets sur les règlements d'urbanisme de la Ville. Il indique que le projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

**Recommandation**

Considérant qu'aucun citoyen n'était présent à l'assemblée publique et donc aucun commentaire n'a été formulé, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au projet de règlement (Annexe 2 : Projet de règlement) adopté par la résolution CV-2016-11-77 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 novembre 2016 (Résolution CCUA-2016-01-90).

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

N/A

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

N/A

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)**

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
  - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_
- Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2017 \_\_\_\_\_ 2018 \_\_\_\_\_ 2019 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017/02/02

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Prochaine séance du comité exécutif.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

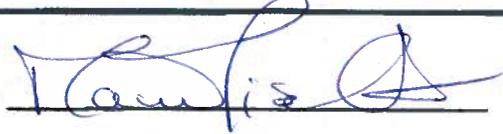
**RECOMMANDATION (énoncé)**

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2016-11-77.

- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plan de localisation  
Annexe 2 : Projet de règlement

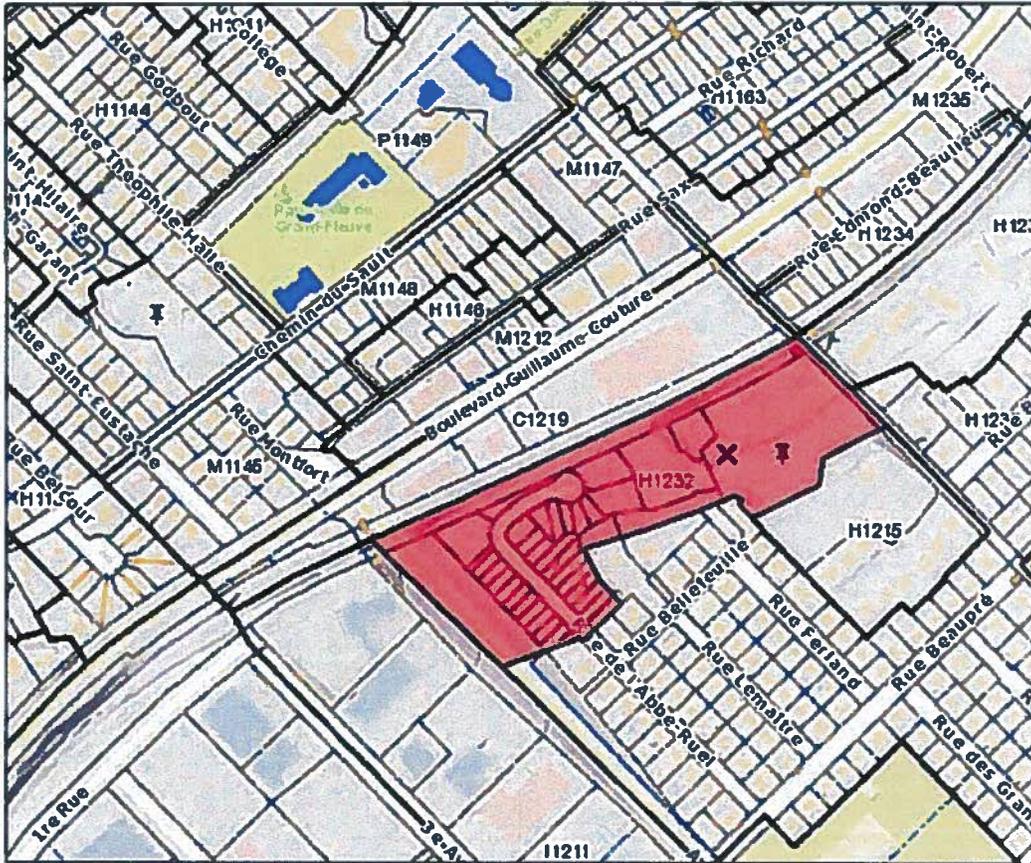
Préparé par :  Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme		
François Bissonnette, urbaniste		
Recommandé par : 		
SEBASTIEN HAMEL, GESTIONNAIRE DE PROJETS CONJOINTIFS		
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction :  Date : 2017/02/02		

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 2017/02/02

LOCALISATION  
RUE ABBÉ-RUEL, SECTEUR SAINT-ROMUALD

ZONE H1232





Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone H1232**

La grille des spécifications applicable à la zone H1232, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Hauteur min. étage », sur la ligne afférente à la classe d'usage H2, du nombre « 2 » par le nombre « 1 ».

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim